

# CONSEIL MUNICIPAL DE VERTRIEU

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

### DU 28 MAI 2018

L'an 2018 et le 28 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SPITZNER Francis, Maire.

**Etaient présents :** Mmes BOUCHOU Christiane, CUZIAT Régine, DEWIER Valérie, GROS Marianne, HALITIM Véronique,  
MM DECEVRE Hervé, DELANDRE Frédéric, GONON Bernard, LUCOT Christophe, MOREL Fernand, RAPET Gilles

**Absent excusé :** M. CARNESECCHI André

**Pouvoir :** M. RIGAUD Michel donne pouvoir à M. SPITZNER Francis

**Secrétaire de séance :** Mme HALITIM Véronique

*Avant d'ouvrir la séance le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à rajouter une délibération à l'ordre du jour :*

*- avenant n°3 au marché de travaux conclus avec l'entreprise Nord-Isère Charpente pour la rénovation du groupe scolaire*

*Le Conseil Municipal accepte.*

Considérant les délibérations n°2017-024 du 8 août 2017 et n°2017-025 du 22 septembre 2018 relatives à l'attribution des marchés de travaux pour la rénovation du groupe scolaire,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider les avenants suivants :

#### **1- Avenant n°1 au marché de travaux conclus avec l'entreprise MTB pour la rénovation du groupe scolaire**

MTB : prestations supplémentaires correspondant au traitement du soubassement et la mise en place d'une bande coupe-feu.

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant	Variation
5	MTB	6 870.00	4 700.00	11 570.00	+ 40.62 %
	T.V.A. 20 %	1 374.00	940.00	2 314.00	
	<b>TOTAUX T.T.C.</b>	<b>8 244.00</b>	<b>5 640.00</b>	<b>13 884.00</b>	

#### **2- Avenant n°2 au marché de travaux conclus avec la SAS ERRIGO pour la rénovation du groupe scolaire**

SAS ERRIGO : changement de programme suite à la modification de l'isolation extérieure.

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Montant après avenant n°1	Avenant	Nouveau montant	Variation
1	SAS ERRIGO	32 442.99	35 532.99	-12 230.00	23 302.99	- 37.69 %
	T.V.A. 20 %	6 488.59	7 106.59	- 2 446.00	4 660.59	
	<b>TOTAUX T.T.C.</b>	<b>38 931.58</b>	<b>42 639.58</b>	<b>-14 676.00</b>	<b>27 963.58</b>	

### 3- Avenant n°2 au marché de travaux conclus avec la SAS GPR pour la rénovation du groupe scolaire

ERREUR - Délibération prise le 14 mai 2018

### 4- Avenant n°2 au marché de travaux conclus avec la société TOPEINTURE pour la rénovation du groupe scolaire

Société TOPEINTURES : travaux supplémentaire de remise à neuf du logement enseignant et peinture de la façade du préau.

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Montant après avenant n°1	Avenant	Nouveau montant	Variation
10	TOPEINTURES	29 731.52	30 286.92	6 232.00	36 518.92	+17.06
	T.V.A. 20 %	5 946.30	6 057.38	1 246.40	7 300.78	
	<b>TOTAUX T.T.C.</b>	<b>35 677.82</b>	<b>36 344.30</b>	<b>7 478.40</b>	<b>43 822.70</b>	

### 5- Avenant n°2 au marché de travaux conclus avec l'entreprise Nord Isère Charpente pour la rénovation du groupe scolaire

NORD ISERE CHARPENTE : suite à erreur de métré détectée lors de travaux sur la toiture du local associatif, modification de cotations.

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Montant après avenant n°1	Avenant n°2	Nouveau montant	Variation
4	N. I. CHARPENTE	15 655.50	21 464.04	827.50	22 291.51	+ 5.28 %
	T.V.A. 20 %	3 143.10	4 292.77	165.50	4 458.30	
	<b>TOTAUX T.T.C.</b>	<b>18 798.60</b>	<b>25 756.81</b>	<b>993.00</b>	<b>26 749.81</b>	

### 6- Avenant n°1 au marché de travaux conclus avec la société ELEC PARTNERS pour la rénovation du groupe scolaire

ELEC PARTNERS :

moins-values : suppression de l'alarme incendie, diverses économies sur les appareillages, prestations supplémentaires : électricité local des boules, pré câblage vidéo projecteurs des trois classes et de la salle du bas, mise en place d'un visiophone, la liaison informatique entre le bâtiment principal et le bâtiment annexe et rajout de prises externe et alarme intrusion.

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant	Variation
8	ELEC PARTNERS	65 278.00	-1 229.88	64 048.12	-2 %
	T.V.A. 20 %	13 055.60	-245.98	12 809.62	
	<b>TOTAUX T.T.C.</b>	<b>78 333.60</b>	<b>- 1 475.86</b>	<b>76 857.74</b>	

### 7- Délibération ajoutée: avenant n°3 au marché de travaux conclus avec l'entreprise Nord Isère Charpente pour la rénovation du groupe scolaire

NORD ISERE CHARPENTE : suite à l'analyse des cheminées après la pose de l'échafaudage, suppression du poste haubannage.

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Montant après avenant n°1	Montant après avenant n°2	Avenant n°3	Nouveau montant	Variation
4	N. I. CHARPENTE	15 655.50	21 464.01	22 291.51	-5 825.00	16 466.51	- 37.17 %
	T.V.A. 20 %	3 143.10	4 292.77	4 458.30	1 165.00	3 293.30	
	<b>TOTAUX T.T.C.</b>	<b>18 798.60</b>	<b>25 756.81</b>	<b>26 749.81</b>	<b>- 6 990.00</b>	<b>19 759.81</b>	

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil d'approuver l'ensemble de ces avenants comme détaillés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- approuve les avenants aux marchés de travaux pour la rénovation du groupe scolaire comme détaillés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

VOTES POUR 13 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0
--------------------------------------

DELIBERATION APPROUVEE
------------------------

## **8- Questions diverses**

**Travaux de rénovation du groupe scolaire :** Monsieur MOREL informe les élus sur le planning de fin de travaux. Après le 6 juillet, fin des cours, sont prévus :

- le démontage des échafaudages
- le nettoyage complet des locaux
- le déménagement des meubles, équipements et matériels se trouvant dans les bâtiments préfabriqués avant leur dépose.

En août :

- divers petits travaux de remise en état de la cour (mur d'enceinte)
- finitions et montage du mobilier

Une réception sera organisée pour l'inauguration des nouveaux locaux le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Vandalisme :** un coffret électrique pour l'éclairage des jeux de boules a été vandalisé dans la nuit du 26 au 27 mai. Une plainte a été déposée en gendarmerie.

**Pompe immergée stade :** Monsieur le Maire informe le conseil que la pompe immergée du stade ne fonctionne plus et qu'il convient de la remplacer. Coût estimé à 2600 €.

**Voirie :** Monsieur DECEVRE informe le conseil que des travaux de marquage au sol seront réalisés notamment dans la rue des Juifs. Le nettoyage des avaloirs est prévu le 5 juin.

Date du prochain conseil municipal : **à définir**